

Informations Pratiques :



- ☞ La demande de copie intégrale est à faire à votre mairie de naissance ou au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes pour les personnes nées à l'étranger.
Vous pouvez faire votre demande via le site internet suivant : www.acte-naissance.fr ou par courrier.
- ☞ Le délai d'obtention peut varier, notamment à l'approche des vacances scolaires.
- ☞ Les passeports sont conservés au maximum trois mois dans le service. Passé ce délai, ils sont envoyés à la Préfecture pour destruction.
- ☞ Restitution obligatoire du passeport à renouveler lors du retrait du nouveau passeport.
- ☞ Validité du passeport : 10 ans pour une personne majeure et 5 ans pour une personne mineure.
- ☞ Des documents supplémentaires peuvent être demandés par la Préfecture lors de l'instruction.

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

A déposer dans une Mairie équipée d'une borne Biométrique

HÔTEL DE VILLE
BP 06 232
44702 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
TEL 02 51 99 23 19 21
FAX 02 51 99 23 02
www.saint-grégoire.fr

PERSONNE MAJEURE		PERSONNE MINEURE	
Présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre		Présence obligatoire au dépôt du dossier	
1ere demande	Renouvellement	1ere demande	Renouvellement
<ul style="list-style-type: none">☐ Formulaire de demande CERFA dûment rempli et signé par le demandeur (Rempli en Noir, en lettres majuscules et avec les accents)☐ 1 photo d'identité couleur, de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)☐ Justificatif de domicile en original daté de moins de 1 an au nom du demandeur (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone...) Si vous habitez chez quelqu'un (y compris enfant majeur vivant chez ses parents), l'hébergeant doit vous fournir :<ul style="list-style-type: none">- un justificatif de domicile en original à son nom,- une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois- un justificatif d'identité à son nom☐ Justificatif d'état-civil et de nationalité française :<ul style="list-style-type: none">☞ CNI sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans☞ un acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale) de moins de 3 mois☐ Un document avec photo (carte vitale, permis de conduire...)☐ 86 € en timbres fiscaux (auprès du Trésor public ou en bureau de tabac / via le site « timbres.impots.gouv.fr ») <p>Document(s) supplémentaire(s) : Si le justificatif d'Etat Civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (certificat de nationalité, décret de naturalisation, déclaration d'acquisition)</p> <p>En cas d'utilisation d'un deuxième nom :<ul style="list-style-type: none">☞ Nom de l'époux : acte de mariage ou acte de naissance comportant la mention du mariage☞ Nom de l'ex-époux : jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom☞ Mention « veuf » ou « veuve » : acte de décès du conjoint décédé ou livret de famille</p>	<ul style="list-style-type: none">☐ Formulaire de demande CERFA dûment rempli et signé par le demandeur (Rempli en Noir, en lettres majuscules et avec les accents)☐ 1 photo d'identité couleur, de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)☐ Justificatif de domicile en original daté de moins de 1 an au nom du demandeur (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone...) Si vous habitez chez quelqu'un (y compris enfant majeur vivant chez ses parents), l'hébergeant doit vous fournir :<ul style="list-style-type: none">- un justificatif de domicile en original à son nom,- une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois- un justificatif d'identité à son nom☐ Justificatif d'état-civil et de nationalité française : 3 cas à distinguer<ul style="list-style-type: none">☞ Si le demandeur produit un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (passeport électronique ou biométrique ou CNI sécurisée) : Passeport à renouveler et CNI sécurisée☞ Si le demandeur produit un passeport récent valide ou périmé depuis moins de 2 ans : passeport à renouveler☞ Si le demandeur produit un titre sécurisé périmé depuis plus de 5 ans ou un passeport non sécurisé périmé depuis plus de 2 ans : passeport à renouveler et un acte de naissance de moins de 3 mois☐ 86 € en timbres fiscaux (auprès du Trésor public ou en bureau de tabac / via le site « timbres.impots.gouv.fr ») <p>En cas d'utilisation d'un deuxième nom<ul style="list-style-type: none">☞ Nom de l'époux : acte de mariage ou acte de naissance comportant la mention du mariage (de moins de 3 mois)☞ Nom de l'ex-époux : jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom☞ Mention « veuf » ou « veuve » : acte de décès du conjoint décédé (de moins de 3 mois)</p>	<ul style="list-style-type: none">☐ Formulaire de demande CERFA dûment rempli et signé par le demandeur (Rempli en Noir, en lettres majuscules et avec les accents)☐ 1 photo d'identité couleur, de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)☐ Justificatif de domicile en original daté de moins de 1 an au nom du demandeur (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone...)<ul style="list-style-type: none">☞ en cas de résidence alternée, un justificatif de chacun des représentants légaux☐ Justificatif d'identité du représentant légal qui dépose la demande☐ Justificatif d'état-civil et de nationalité française :<ul style="list-style-type: none">☞ CNI sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans☞ un acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale) de moins de 3 mois☐ Timbres fiscaux pour un montant de (auprès du Trésor public ou en bureau de tabac / via le site « timbres.impots.gouv.fr ») :<ul style="list-style-type: none">☞ 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans☞ 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans <p>Document(s) supplémentaire(s) : Si le justificatif d'Etat Civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité :<ul style="list-style-type: none">☞ un justificatif de nationalité française (certificat de nationalité, décret de naturalisation, déclaration d'acquisition)</p> <p>En cas de divorce ou de séparation des parents :<ul style="list-style-type: none">☞ Jugement de divorce + convention ou décision judiciaire☞ En cas de résidence alternée, un justificatif de domicile et un justificatif d'identité des 2 parents</p> <p>En cas d'utilisation du nom des 2 parents comme nom d'usage :<ul style="list-style-type: none">☞ Autorisation écrite pour apposition du nom d'usage + justificatif d'identité des 2 parents</p>	<ul style="list-style-type: none">☐ Formulaire de demande CERFA dûment rempli et signé par le demandeur (Rempli en Noir, en lettres majuscules et avec les accents)☐ 1 photo d'identité couleur, de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)☐ Justificatif de domicile en original daté de moins de 1 an au nom du demandeur (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone...)<ul style="list-style-type: none">☞ en cas de résidence alternée, un justificatif de chacun des représentants légaux☐ Justificatif d'identité du représentant légal qui dépose la demande☐ Justificatif d'état-civil et de nationalité française : 3 cas à distinguer<ul style="list-style-type: none">☞ Si le demandeur produit un passeport récent valide ou périmé depuis moins de 2 ans : passeport à renouveler☞ Si le demandeur produit un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (passeport électronique ou biométrique ou CNI sécurisée) : Passeport à renouveler et CNI sécurisée☞ Si le demandeur produit un titre sécurisé périmé depuis plus de 5 ans ou un passeport non sécurisé : passeport à renouveler et un acte de naissance de moins de 3 mois☐ Timbres fiscaux pour un montant de (auprès du Trésor public ou en bureau de tabac / via le site « timbres.impots.gouv.fr ») :<ul style="list-style-type: none">☞ 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans☞ 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans

